

Type : EP101/EP109

Application : Si cette protection antibruit est portée correctement et reçoit l'entretien adéquat, elle peut fournir une excellente protection par filtrage des bruits hautes fréquences des machines d'atelier et d'autres équipements.

Exigences : Cette protection auditive est conforme à la directive européenne 89/686/CEE annexe II et à la norme européenne EN352-1: 2002 "Protections acoustiques - Exigences générales - Partie 1: Protection antibruit".

Marque : Les marquages appropriés * se trouvent sur les oreillettes.

Logo LD : identification de la marque
EN 352-1 : norme de test
CE : marquage CE
EP101/EP109 : N° modèle

Réglage du serre-tête :

1. Ouvrez le serre-tête jusqu'à sa position maximale et placez les oreillettes pour qu'elles couvrent les oreilles. L'arceau doit être placé sur la tête.
2. Maintenez les oreillettes de façon confortable en réglant la hauteur du serre-tête.
3. Ajustez les oreillettes pour vous assurer que le bruit est bloqué de manière efficace.

Remplacement : Ne remplacer aucune pièce qui pourrait altérer ou rompre la structure du produit ou ses propriétés.
La protection antibruit doit être remplacée après 2-3 ans d'utilisation.

- Avertissement :**
1. Les EP101 sont des protections antibruit de petite, moyenne et grande taille. Les EP109 sont des protections antibruit de grande taille. Cache-oreilles conformes à EN352-1 sont de petite, moyenne et grande gamme de taille. La gamme d'oreillettes de taille moyennes correspond à la majorité des porteurs. Les gammes d'oreillettes de petite taille et de grande taille sont conçues pour les porteurs pour lesquels la gamme de taille moyenne n'est pas adaptée.
 2. Ce produit peut être affecté par certaines substances chimiques. Vous pouvez obtenir davantage d'informations auprès du fabricant.
 3. Les protections antibruit, et en particulier les coussinets, peuvent se détériorer à l'usage et doivent être examinés à intervalles fréquents pour les fissures, les fuites et autres dommages.
 4. Les embouts hygiéniques qui recouvrent les coussinets peuvent altérer la performance acoustique des protections antibruit.
 5. Le porteur doit veiller à ce que :
 - (a) les protections antibruit soient montées, ajustées et entretenues conformément aux instructions du fabricant
 - (b) les protections antibruit soient portées à tout moment dans un environnement bruyant.
 - (c) les protections antibruit soient régulièrement inspectées en termes de fonctionnement.
 6. Si les recommandations données au point 5 ne sont pas respectées, la protection offerte par les protections antibruit sera gravement compromise.

Valeurs d'atténuation :

EP101 Ratio signal/bruit: 27,6dB H : 29,2 dB M : 25,4 dB L : 17,9 dB

Fréquence (Hz)	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Atténuation moyenne (dB)	18,1	15,0	18,3	26,8	37,5	29,5	35,8	36,1
Déviation standard (dB)	4,1	2,7	3,3	2,0	4,1	2,9	3,3	5,8
APV (dB)	14	12,3	15,0	24,8	33,4	26,6	32,5	30,3

Poids des protections antibruit : EP101 = 157g

EP-109 Ratio signal/bruit : 29,8dB H : 32,1dB M : 27,4dB L : 19,9dB

Fréquence (Hz)	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Atténuation moyenne (dB)	18,3	15,8	21,5	31,5	35,1	35,1	37,4	39,6
Déviation standard (dB)	5,7	2,7	3,2	4,7	4,7	4,9	3,8	4,4
APV (dB)	12,6	13,0	18,3	26,8	30,5	30,2	33,6	35,2

Poids des protections antibruit : EP109 = 258g

Nettoyage : Nettoyez les oreillettes à l'aide d'eau chaude savonneuse;

Ne pas utiliser de solvants organiques ni d'alcool pour nettoyer ces protections antibruit

- Désinfection :**
1. Désinfecter les protections antibruit tous les 3 mois en utilisation nominale. La fréquence de désinfection doit être proportionnelle à la fréquence d'utilisation.
 2. La partie des protections antibruit qui est en contact avec le porteur doit être désinfectée avec des agents non réputés nocifs pour le porteur

Matière : EP101 - Serre-tête PC, oreillettes ABS et cuir synthétique souple
EP109 - Serre-tête POM, oreillettes ABS et cuir synthétique souple.

- Stockage :**
1. Conservez ces protections antibruit dans un sac plastique propre et sec lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
 2. NE PAS stocker ces protections antibruit dans un environnement dont la température est supérieure à 45°C.

Représentant autorisé : EASECHARM CORPORATION LTD.
Suite 508, 32/38 Leman Street, London E 1 8EW, UK

Testé par : CRITT SPORT LOISIRS - Zone du Sanital -21 rue Albert EINSTEIN 86100 CHATELLERAULT -France-n°0501
Date du rapport de test : 26/03/2013 (pour EP101) et 16/05/2012 (pour EP109)